



Annulation d'une plainte pour escroquerie

Par Iloi, le 17/05/2014 à 00:59

si on a deposer une plainte pour escroquerie on pourra quand meme retirer la plainte?si entre moi et la personne qui a prit mon argent se donne accord qu'iva me rembourser et que je suis d'accord je pourrais rstirer la plainte contre lui.On pourra s'arranger entre nous?

Par liliou83, le 18/05/2014 à 13:59

Bonjour,
retirer une plainte en France n'est pas possible, vous avez saisi les autorités judiciaires et elles seules sont juges des suites à donner à cette affaire. Cependant, en cas d'accord entre les parties et de réparation du préjudice causé, vous pouvez les en aviser.
Bien cordialement

Par Jibi7, le 18/05/2014 à 14:56

Hello Iloio

ne suivez pas les conseils ci dessus.
Bien sûr que vous pouvez retirer une plainte , que dans certains cas ne pas le faire vous amenerait à etre poursuivie pour procédure abusive.
Une plainte pour vol par ex doit logiquement etre retiree si vous retrouvez l'objet volé.
Ce qui reste vrai c'est qu'une plainte retirée n'evite pas qu'éventuellement le procureur décide de poursuivre malgré tout.
Donc si en dehors du remboursement d'autres éléments justifient le retrait de la plainte précisez le